

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 19/08/2024 - 42360 - 1996 B 06463 - 409 911 674 - PARIS TERMINAL SA

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : PARIS TERMINAL S.A.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 6 ROUTE DU BASSIN N°1 92631 GENNEVILLIERS		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 0 9 9 1 1 6 7 4 0 0 0 1 1			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 3		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	5 429	
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	445 600	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	304 047	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	228 583	
	Terrains	AN		
	Constructions	AP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 116 284	
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 322 247	
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX	525 021	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	1 140 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD	490 835	
	Prêts	BF	8 012	
	Autres immobilisations financières *	BH	1 500	
	<b>TOTAL (II)</b>	BJ	29 587 557	20 484 805
	ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	
En cours de production de biens		BN		
En cours de production de services		BP		
Produits intermédiaires et finis		BR		
Marchandises		BT		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 577 778
		Autres créances (3)	BZ	308 017
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
ACTIF CIRCULANT DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....	CD	
	Disponibilités	CF	4 564 947	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	34 940	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	6 485 682	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Écarts de conversion actif *	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	36 073 240	20 498 390	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
	(3) Part à plus d'un an :	CR	13 585	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

②

## BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2023

Designation de l'entreprise		PARIS TERMINAL S.A.	Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 144 607 .....	DA	3 144 607	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. . .	DB	357 634	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	312 197	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	4 744 842	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	1 073 318	
	Subventions d'investissement	DJ	882 449	
	Provisions réglementées *	DK	74 423	
	<b>TOTAL (I)</b>	DI	12 559 471	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 384 598	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	197 716	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	604 427	
	Dettes fiscales et sociales	DY	828 637	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EA		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EB	3 025 378	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	15 574 849	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 104 189		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	10 261 598	
	services*					
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	FK	FL	10 261 598	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	283 811	
	Autres produits (1) (11)			FQ	44	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	10 545 452	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	4 867 129	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	111 320	
	Salaires et traitements*			FY	2 245 249	
	Charges sociales (10)			FZ	912 716	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA	1 428 142
		Sur immobilisations			GB	
		- dotations aux provisions			GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	13	
Autres charges (12)			GF	9 564 569		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GG	980 884	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK	52 275	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	27	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM	75 718	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN		
	Différences positives de change			GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	128 020	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			GQ	58 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	25 411	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS		
	Différences négatives de change			GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	83 411	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>			GV	44 608	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GW	1 025 492
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SPRINTA S.A.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13 962
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	408 281
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	33 582
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	465 824
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 260
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	59 926
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	80 186
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	385 638
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	337 812
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	11 139 296
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	10 065 978
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	1 073 318
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	23 962
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	83 412
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI	20 260
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	283 811
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Q-P de subvention d'investissements 2023			173 566
Cession d'actifs (chariots et véhicule léger) + matériel informatique			234 715
Reprise sur amortissement dérogatoire			33 582
VNC Cessions d'actifs		59 926	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Reprise de provision sur honoraires			22 500
Avoire assurances sur flotte 2022 + trop perçu			1 462

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

CADRE A										Désignation de l'entreprise : PARIS TERMINAL S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *			
INCORP.	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
					1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	5 429	D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	827 172	KE		KF	151 058				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	23 786 312	KT		KU	1 755 072				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	224 802	KW		KX	37 906			
		Matériel de transport *					KY	374 510	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	705 771	LC		LD	25 767			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
Avances et acomptes					LK	462 441	LL		LM	1 231 774					
TOTAL III					LN	25 553 836	LO		LP	3 050 519					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	1 140 000	8V		8W					
	Autres titres immobilisés					1P	490 835	1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 500	1U		1V	8 500				
	TOTAL IV					LQ	1 632 335	LR		LS	8 500				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	28 018 772	ØH		ØJ	3 210 077					
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.	IMMOBILISATIONS				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
					1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	5 429	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	978 230	IX			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	425 100	MJ	25 116 284	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM	262 707	MN		MO		
		Matériel de transport					IV	44 258	MP	330 252	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW	2 252	MS	729 287	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes					NC	1 169 194	ND	525 021	NE		NF				
TOTAL III					IY	1 169 194	NG	471 609	NH	26 963 552	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations					IO		ØX		ØY	1 140 000	ØZ			
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	490 835	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	488	2E	9 512	2F		2G			
	TOTAL IV					I3		NJ	488	NK	1 640 347	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	1 169 194	ØK	472 097	ØL	29 587 557	ØM				

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le                     

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise SAFIM TERMINAL S.A.

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RAJTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	5 429	EL		EM		EN	5 429		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	708 316	PF	19 142	PG		PH	727 458		
<b>TOTAL I</b>		RK	713 744	RM	19 142	RN		RO	732 886		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	17 531 077	QA	1 282 947	QB	382 590	QC	18 431 433		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	132 480	QE	17 152	QF		QG	149 633		
	Matériel de transport	QH	222 943	QI	55 163	QJ	27 361	QK	250 745		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	570 103	QM	53 738	QN	1 733	QO	622 108		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL II</b>		QU	18 456 603	QV	1 409 000	QW	411 684	QX	19 453 919		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	19 170 347	ØP	1 428 142	ØQ	411 684	ØR	20 186 805		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Mat bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
<b>TOTAL II</b>	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	108 005	TM	33 000	TO	74 423	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	108 005	TS	33 000	TU	74 423	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- corporelles	6E	6F	6G	6H			
	sur - titres mis en équivalence	02	03	04	05			
	- titres de participation	9U	240 000	9V	9W	9X	240 000	
	- autres immobilisations financières (1)*	06		07	58 000	08	09	58 000
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	13 585	6U	6V	6W	13 585	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	253 585	TY	58 000	TZ	UA	311 585	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	361 590	UB	58 000	UC	33 000	UD	386 009
	- d'exploitation		UE		UF			
Dont dotations et reprises	- financières		UG	58 000	UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK	33 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								













8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise :		PARIS TERMINAL S.A.		Néant <input type="checkbox"/>		*					
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	8 012	UR		US	8 012			
	Autres immobilisations financières		UT	1 500	UV		UW	1 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	13 585				13 585			
	Autres créances clients		UX	1 564 193		1 564 193					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * ( antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	10 984		10 984					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	120 525		120 525				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	102 615		102 615				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	73 894		73 894					
	Charges constatées d'avance		VS	34 940		34 940					
	<b>TOTAUX</b>			VT	1 930 248	VU	1 907 150	VV	23 098		
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	8 500							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	488							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 384 598	473 410	911 189					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 411	8 411							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	604 427	604 427							
Personnel et comptes rattachés		8C	506 524	506 524							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	268 711	268 711							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 012	1 012						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6	6						
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	52 383	52 383						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	189 305	189 305							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	3 015 378	VZ	2 104 189	911 189				
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N. clos le : 31/12/2023				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	1 073 318			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	14 000	XB	19 993			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		NW				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7	337 812		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8			
	a long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DON1 *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	3 000			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
							TOTAL I	WR	1 434 123		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes a long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV			
	- imposées au taux de 0 %							WH			
	- imposées au taux de 19 %							WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	49 661			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur le bénéfice et assimilations	Entreprises nouvelles (art. 39 sexies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Zones entreprises innovantes (art 44 sexies A)		L5	
		Société investissements immobiliers cotées (art. 390*)		K3	Zone de reconstruction de la dette (44 quaterdecies)		PA				
		/11-17 (art. 44 octies 3)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin d'emploi dynamique (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Vent déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	13 800		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	13 800	
		Vent déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		Vent déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		Vent déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)		YI			Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
		Vent déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	63 461
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 370 662	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL 12 213
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 358 449	XO

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD





Désignation de l'entreprise <u>XXXXXXXXXX S.A.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	12 213
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)		K5	12 213
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A. ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice		ZT	268 013
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice			Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise										PARIS TERMINAL S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB	39 194							
					- Autres réserves	ZD	558 425							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	783 879		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF								
	<b>TOTAL I</b>	ØF	783 879		Report à nouveau	ZG								
										<b>TOTAL II</b>		ZH	597 619	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7			YQ	83 412				
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	318 563				
	— Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8			XQ	2 644 742				
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	83 344				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV					
	— Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES			ST	1 820 479				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	4 867 129		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW					
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	111 320				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	111 320		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	1 519 508				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	912 975				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*								ØB					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK					
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Designation de l'entreprise <u>SAISON FISHING S.A.</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	VL VW B...	44 258		27 361	16 897	
	2	chariot	425 100		382 590	42 510	
	3	4 ordes	4 715		4 196	519	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19%	15% ou 12,8%	0%	
I - Immobilisations *	1		8 103	8 103			
	2		162 490	162 490			
	3		4 196	4 196			
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
			<b>CADRE A - Plus et moins-values à long terme (total analytique des lignes 1 à 12 de la colonne ⑧)</b>				
				174 789			
		<b>CADRE B - plus et moins-values à long terme (total analytique des lignes 1 à 12 de la colonne ⑨)</b>					
				(A)	(B)	(C)	
		<b>CADRE C - plus et moins-values à long terme (total synthétique des lignes 1 à 12 de la colonne ⑩)</b>			(V. justification par taxes)		





Désignation de l'entreprise : PARIS TERMINAL S.A.

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
②	③	④	⑤	⑥		
Moins-values nettes	N	58 000				58 000
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1	240 000				240 000
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL D'EXERCICE S.A.</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : PARIS TERMINAL S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		1 2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	38	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	10 261 598	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	174 789	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>10 436 387</b>	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	44	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>44</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	629 091	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 222 386	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	16 414	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>2 867 905</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>7 568 526</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	7 568 526	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

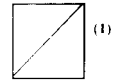
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )Néant  \*EXERCICE CLOS LE N° SIRET DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL  VILLE Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  8 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3  22490Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4  5

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise PARIS TERMINAL S.A.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	ETS	Dénomination	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE		
N° SIREN (si société établie en France)	783595036	% de détention	3,05	Nb de parts ou actions	687
Adresse : N°		Voie	TERRE-PLEIN GUILLAIN		
Code Postal	59386	Commune	DUNKERQUE	Pays	FR
Forme juridique	ETS	Dénomination	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS		
N° SIREN (si société établie en France)	187500038	% de détention	4,45	Nb de parts ou actions	1000
Adresse : N°	27	Voie	AVENUE DE FRIEDLAND		
Code Postal	75008	Commune	PARIS	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

N° de dépôt

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital )

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 0 9 9 1 1 1 1 1 1 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE PARIS TERMINAL S.A.

ADRESSE (voie) 6 ROUTE DU BASSIN N°1

CODE POSTAL 92631 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	TERMINAUX DE SEINE	N° SIREN (si société établie en France)	7 5 3 0 4 1 9 9 5	% de détention	60
Adresse : N°	Voie	ROUTE DU BASSIN No1 CE110	Code Postal	Commune	Pays	
				GENNEVILLIERS	FR	
Forme juridique	Dénomination	LAUTERBOURG RHINE TERMINAL	N° SIREN (si société établie en France)	8 8 2 0 0 8 4 5 1	% de détention	40
Adresse : N°	Voie	RUE AUGUSTE MEYER	Code Postal	Commune	Pays	
				LAUTERBOURG	FR	
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°	Voie		Code Postal	Commune	Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
PARIS TERMINAL SA 6 ROUTE DU BASSIN N°1 92631 GENNEVILLIERS CEDEX FRANCE		6 ROUTE DU BASSIN N°1 92631 GENNEVILLIERS CEDEX	
SIRET 40991167400011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

**B ACTIVITE**

Activités exercées	GESTION DE CENTRE DE CONTENEURS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---------------------------------	--	--------------------------

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 358 449	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
ECF <input checked="" type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE : _____
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA _____	Date : 25/01/2024 Lieu : <del>Gennevilliers</del> Qualité : <del>Directeur Financier</del> Nom du signataire : <del>M. CARLLOTTI</del>

**PARIS TERMINAL SA**  
 6, Route du Bassin n° 1 - CE 111  
 92631 GENNEVILLIERS CEDEX  
 Tél : 01 47 94 34 94 - Fax : 01 47 94 33 71  
 SIRET 409 911 674 00011 - FR 74409911674

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2023)

Si déposé néant, cochez la case

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				<b>c</b>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				<b>e</b>			
				<b>f</b>			
				<b>g</b>			
				<b>h</b>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				<b>i</b>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>			
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>			
<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
<b>K DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )							
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)</b>							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES  
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION  
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres  
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012023

ET CLOS LE 31122023

**DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)**

*ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme PARIS TERMINAL SA 6 ROUTE DE MASSIN N°1 CE 111 92631 GENNEVILLIERS CEDEX	

*La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.*

**Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.**

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

**La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.**

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre).
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

**Arrondis fiscaux :** Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

**Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.**

A , le 25012024

Signature,

Nom et qualité du signataire





## PARIS TERMINAL

Société anonyme au capital de 5.144.607 euros  
Siège social : Route du Bassin n° 1 - Port de Gennevilliers  
92631 GENNEVILLIERS  
N° RCS : Nanterre B 409 911 674

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

# PARIS TERMINAL

Société anonyme au capital de 5.144.607 euros

---

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société PARIS TERMINAL,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARIS TERMINAL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation dont le montant brut figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1.140 K€ sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe « Règles et Méthodes Comptables dans la note Participations et Autres titres immobilisés » de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur d'utilité.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles et L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 février 2024

Le commissaire aux comptes

**EXPONENS Conseil & Expertise**

Signé par  
*Yvan CORBIC*  
Signature numérique de Yvan CORBIC  
Date: 14.02.2024 11:19  
Lieu: PARIS  
34626364356363632d6...

Yvan CORBIC

Associé

# Bilan Actif

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 15/02/24

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	5 429	5 429		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	445 600	444 412	1 188	12 918
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	304 047	283 046	21 001	28 413
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	228 583		228 583	77 525
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>983 658</b>	<b>732 886</b>	<b>250 772</b>	<b>118 857</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 116 284	18 431 433	6 684 851	6 255 235
Autres immobilisations corporelles	1 322 247	1 022 485	299 761	379 557
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	525 021		525 021	462 441
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>26 963 552</b>	<b>19 453 919</b>	<b>7 509 633</b>	<b>7 097 233</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 140 000	240 000	900 000	900 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	490 835	58 000	432 835	490 835
Prêts	8 012		8 012	
Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>1 640 347</b>	<b>298 000</b>	<b>1 342 347</b>	<b>1 392 335</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>28 627 557</b>	<b>20 484 805</b>	<b>9 102 752</b>	<b>8 588 425</b>
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 577 778	13 585	1 564 193	1 673 386
Autres créances	308 017		308 017	159 380
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>1 885 796</b>	<b>13 585</b>	<b>1 872 210</b>	<b>1 832 766</b>
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 564 947		4 564 947	4 951 206
Charges constatées d'avance	34 940		34 940	129 612
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>4 599 887</b>		<b>4 599 887</b>	<b>5 080 818</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 489 682</b>	<b>13 585</b>	<b>6 472 097</b>	<b>5 213 584</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>36 073 240</b>	<b>20 498 390</b>	<b>15 574 849</b>	<b>15 522 008</b>

# Bilan Passif

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 15/02/24

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 5 144 606	5 144 606	5 144 606
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	327 634	327 634
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	312 197	273 003
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 744 842	4 186 417
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 073 318	783 878
<b>TOTAL situation nette :</b>	<b>11 602 599</b>	<b>10 715 539</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	882 449	1 056 015
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	74 423	108 005
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 559 471</b>	<b>11 879 559</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 384 598	1 853 256
Emprunts et dettes financières divers	197 716	223 479
<b>TOTAL dettes financières :</b>	<b>1 582 314</b>	<b>2 076 735</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	604 427	379 145
Dettes fiscales et sociales	828 637	1 186 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL dettes diverses :</b>	<b>1 433 064</b>	<b>1 565 714</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
<b>DETTES</b>	<b>3 015 378</b>	<b>3 642 449</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 574 849</b>	<b>15 522 008</b>

# Compte de Resultat (Première Partie)

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 15/02/24

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 261 598		10 261 598	10 179 233
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>10 261 598</b>		<b>10 261 598</b>	<b>10 179 233</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			283 811	66 964
Autres produits			44	3
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>10 545 452</b>	<b>10 246 200</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			4 867 129	4 775 006
<b>TOTAL charges externes :</b>			<b>4 867 129</b>	<b>4 775 006</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			111 320	78 454
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements			2 245 249	2 188 769
Charges sociales			912 716	901 777
<b>TOTAL charges de personnel :</b>			<b>3 157 965</b>	<b>3 090 546</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 428 142	1 320 788
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				11 991
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL dotations d'exploitation :</b>			<b>1 428 142</b>	<b>1 332 779</b>
<b>AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION</b>			13	5
			<b>6 453 349</b>	<b>6 177 230</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>10 545 452</b>	<b>10 246 200</b>

# Compte de Résultat (Seconde Partie)

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 15/02/24

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>980 884</b>	<b>969 410</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	52 275	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	27	
Autres intérêts et produits assimilés	75 718	1 709
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 590
	<b>128 020</b>	<b>11 299</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	58 000	240 000
Intérêts et charges assimilées	25 411	12 812
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>83 411</b>	<b>252 812</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>144 609</b>	<b>(131 513)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 071 482</b>	<b>1 777 807</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 962	4 086
Produits exceptionnels sur opérations en capital	408 281	407 903
Reprises sur provisions et transferts de charges	33 582	65 555
	<b>465 824</b>	<b>477 544</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 260	2 852
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	59 926	64 700
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		17 238
	<b>80 186</b>	<b>84 790</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>385 638</b>	<b>382 754</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	337 812	336 773
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>11 189 886</b>	<b>10 718 043</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 086 077</b>	<b>9 934 169</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>1 073 318</b>	<b>783 878</b>

# ***A N N E X E S***

## Détails des produits et charges exceptionnels

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Cession d'actifs (chariots + véhicule léger) + matériel informatique	234 715	775000
Quotes-parts de subventions d'investissements 2023	173 566	777000
Reprise sur amortissements dérogatoires	33 582	787250
Reprise de provision sur honoraires	22 500	772000
Avoirs assurance sur flotte 2022	1 462	77200
<b>TOTAL</b>	<b>465 825</b>	

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
VNC sur cessions d'actifs	59 926	675000
<b>TOTAL</b>	<b>59 926</b>	

# Charges et produits constatés d'avance

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

---

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	34 940	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>34 940</b>	

**Etats des échéances, créances et dettes**

PARIS TERMINAL S.A.

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 012		8 012
Autres immobilisations financières	1 500		1 500
	9 512		9 512
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	13 585		13 585
Autres créances clients	1 564 193	1 564 193	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	10 984	10 984	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	120 525	120 525	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	102 615	102 615	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	73 894	73 894	
	1 885 796	1 872 210	13 585
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34 940	34 940	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 930 248</b>	<b>1 907 150</b>	<b>23 098</b>

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	1 384 598	473 410	911 189	
Emprunts et dettes financières divers	8 411	8 411		
Fournisseurs et comptes rattachés	604 427	604 427		
Personnel et comptes rattachés	506 524	506 524		
Sécurité sociale et autres organismes	268 711	268 711		
Impôts sur les bénéfices	1 012	1 012		
Taxe sur la valeur ajoutée	6	6		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	52 383	52 383		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	189 305	189 305		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 015 378</b>	<b>2 104 189</b>	<b>911 189</b>	

# Provisions inscrites au bilan

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuation des cours Amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	108 005		33 582	74 423
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>108 005</b>		<b>33 582</b>	<b>74 423</b>

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour grosses réparations Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	240 000   13 585	58 000		240 000 58 000 13 585
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>253 585</b>	<b>58 000</b>		<b>311 585</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>361 590</b>	<b>58 000</b>	<b>33 582</b>	<b>386 009</b>
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

# Dettes garanties par des sûretés réelles

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

---

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 385 425
Emprunts et dettes financières divers	
<b>TOTAL</b>	<b>1 385 425</b>

# Détail des transferts de charges

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

---

NATURE	Montant
Remboursement d'assurances (sinistres)	202 282
LRT SAS - Refacturation assurances 2023	43 417
TDS SAS - Refacturation assurances 2023	38 112
<b>TOTAL</b>	<b>283 811</b>

## Produits à recevoir

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b> Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières  <b>Créances</b> Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances  <b>Valeurs Mobilières de Placement</b>  <b>Disponibilités</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>175 978</b>

## Charges à payer

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

<b>MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(826)
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 905
Dettes fiscales et sociales	628 786
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>719 865</b>

# Engagements financiers

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	318 188
LAUTERBOURG RHINE TERMINAL SAS	61 000
Crédit Bail chariot Konecranes M13450	257 188
<b>TOTAL</b>	<b>318 188</b>

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
<b>TOTAL</b>	

# Résultats des cinq derniers exercices

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	2023	2022	2021	2020	2019
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	5 144 606	5 144 606	5 144 606	5 144 606	5 144 606
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	22495	22495	22495	22495	22495
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	10 261 598	10 179 233	8 166 967	8 430 635	8 658 334
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 863 691	2 645 056	1 487 195	2 106 284	2 148 878
Impôts sur les bénéfices	337 812	336 773		145 596	140 108
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1 073 318	783 878	108 238	631 724	852 534
Résultat distribué		186 259		422 906	
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	112	103	66	87	89
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	48	35	5	28	38
Dividende attribué à chaque action		8		18,8	
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice		38	39	38	37
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 245 249	2 188 769	1 845 755	2 001 193	2 001 434
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	912 716	901 777	863 835	856 038	843 376

## Effectif moyen

PARIS TERMINAL S.A.

Période du 01/01/23 au 31/12/23

---

<b>EFFECTIFS MOYENS</b>	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'entreprise</b>
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés	6	
Ouvriers	22	
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	

# Liste des filiales et participations

Période du 01/01/23 au 31/12/23

PARIS TERMINAL S.A.

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres hors résultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Montant des avals et cautions données
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
TERMINAUX DE SEINE S.A.S. (résultat audité)	2 010 532	60	
2. participations (10 à 50% du capital détenu)			
LAUTERBOURG RHINE TERMINAL (résultat audité)	126 311	40	61 000

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Chiffre d'affaire du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)				
TERMINAUX DE SEINE S.A.S. (résultat audité)	900 000	900 000	2 198 254	453 984
2. participations (10 à 50% du capital détenu)				
LAUTERBOURG RHINE TERMINAL (résultat audité)	240 000	0	578 881	67 466

**PARIS TERMINAL SA**  
**S.A. au capital de € 5 144 606,50**  
**Siège social : Route du bassin n°1**  
92631 – GENNEVILLIERS  
R.C.S. NANTERRE B 409 911 674

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 29 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuvième jour de mai, à midi trente.

Les actionnaires de la société Paris Terminal SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 03 mai 2024.

Sont présents :

- Paris Terminal SA, PTSA, par Monsieur Juan Manuel SUAREZ,
- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine représenté par Monsieur Stéphane RAISON,
- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine représenté par Monsieur Antoine BERBAIN,
- Sogestran Logistics, représenté par Monsieur Benoît MUGNIER

Sont présents en visioconférence :

- La Maison Paul Perrigault représentée par Monsieur Paul SAX,
- Le Grand Port Maritime de Dunkerque représenté par Monsieur Maurice GEORGES.

Absents :

- La Chambre de Commerce & d'Industrie de Paris représenté par Monsieur Jean BOUZID.  
- excusé.
- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine représenté par Monsieur Florian WEYER. - excusé
- La société Naviland Cargo représentée par Madame Bénédicte COLIN- excusée

Invités présents

- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine - Monsieur Jean PLATEAU – Directeur Agence de Gennevilliers
- Paris Terminal SA – Geoffrey CAILLOT – Directeur Administratif et financier

Invités excusés :

- Haropa Port – GPFM de l'Axe Seine – David DAJCZMAN
- Monsieur Jean François DALAISE, Président d'Honneur de Paris Terminal SA.

Monsieur Yvan CORBIC, Commissaire aux Comptes de la société, convoqué est excusé.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Juan Manuel SUAREZ préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

*B.M. J.S. P.S. N.M.*

M. Paul SAX et M. Benoit MUGNIER sont appelés comme scrutateurs

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent plus du quart des actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

Ordre du jour :

- a. Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et lecture du rapport de gestion.
- b. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- c. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce.
- d. Approbation desdits rapports.
- e. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 ainsi que des conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce.
- f. Affectation du résultat de l'exercice.
- g. Examen des mandats d'administrateurs et renouvellement
- h. Pouvoirs en vue des formalités.

Le rapport 2023 des comptes annuels est certifié sans réserve ni observations et présente une image fidèle de la société, informe Geoffrey CAILLOT en l'absence d'Yvan CORBIC, Commissaire aux comptes.

Après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des rapports du Commissaire aux Comptes, aucune observation n'étant émise à la suite de ces communications, le Président passe au vote des résolutions.

*B.M. J.S. P.S. N.M.*

### **Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice de 1 073 318.38 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale ordinaire approuve dans les conditions du dernier alinéa de l'article L 225-40 du code de commerce, les conventions visées par les dispositions de l'article L 225-38 et mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

**Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Troisième résolution**

Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat net comptable positif de l'exercice 2023 qui s'élève à 1 073 318.38 € de la manière suivante :

- ⇒ A la réserve légale : 53 665.92 euros.
- ⇒ Aux autres réserves : 892 105.81 euros.
- ⇒ En dividendes : 127 546.65 euros

Les dividendes de l'exercice 2023 feront l'objet d'un versement global de 127 546.65 € en juin 2024.

Ceux-ci seront distribués à hauteur de 12.5% (décision du conseil d'administration du 07 février 2024).

**Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Quatrième résolution**

Le conseil d'administration est actuellement composé de 7 administrateurs dont 9 représentants.

**HAROPA PORT – GPFM de l'Axe Seine**, représenté par Stéphane RAISON, Florian WEYER et Antoine BERBAIN,

**SOGESTRAN LOGISTIC**, représenté par Benoît MUGNIER,

**MAISON PAUL PERRIGALT**, représenté par Paul SAX,

**NAVILAND CARGO**, représenté par Bénédicte COLIN,

**CCIP**, représenté par Jean BOUZID,

**GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE**, représenté par Maurice GEORGES,

**Juan Manuel SUAREZ.**

*B.M. J.S. P.S. N.M.*

L'assemblée propose le renouvellement, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, le mandat des Administrateurs suivants :

- HAROPA PORT – GPFM** de l'Axe Seine, représenté par Stéphane RAISON, Florian WEYER et Antoine BERBAIN,
- SOGESTRAN LOGISTIC**, représenté par Benoît MUGNIER,
- MAISON PAUL PERRIGAULT**, représenté par Paul SAX,
- NAVILAND CARGO**, représenté par Bénédicte COLIN,
- CCIP**, représenté par Jean BOUZID,
- GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE**, représenté par Maurice GEORGES, Juan Manuel SUAREZ.

**Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**Cinquième résolution**

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

**Cette résolution soumise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES AG PTSA**

Le président informe que le cabinet d'avocats Debray a soumis la note avec l'analyse et recommandations d'adaptation des statuts pour assouplir et adapter la gouvernance de l'entreprise. La note sera soumise séparément pour information. La pertinence du document serait discutée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président de l'A.G.O.

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

M. Juan Manuel SUAREZ

M. Paul Sax

Mme Nathalie MANGIN

*Juan-Manuel SUAREZ*

*Paul SAX*

*Nathalie MANGIN*

✓ Certified by MySign

M. Benoit MUGNIER

✓ Certified by MySign

*Benoit MUGNIER*

✓ Certified by MySign

*B.M. J.S. P.S. N.M.*